EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 19/09/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

CONSULTATION MENEE PAR LA PREFECTURE SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSE PAR LA SOCIETE RENAULT A FLINS-SUR-SEINE : AVIS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Date d'affichage de la convocation	Secrétaire de séance
19/09/2025	BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 109

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 17

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
AUFRECHTER Fabien a donné pouvoir à MELSENS Olivier
CONTE Karine a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
RIPART Jean-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël

SIMEONI Christophe a donné pouvoir à SOUSSI Elsa
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 9

BERMANN Clara, CHARBIT Jean-Christophe, DUMOULIN Cécile, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, JOSSEAUME Dominique, LEBOUC Michel, LEMARIE Lionel, MADEC Isabelle

Absent(s) non excusé(s) : 6

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, PIERRET Dominique

120 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

5 NE PREND PAS PART :

BORDG Michaël, CORBINAUD Fabien, HERVIEUX Edwige, REBREYEND Marie-Claude, SIMON Josiane

EXPOSÉ

L'avis de la Communauté urbaine est sollicité, conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Renault. Cette demande porte sur les évolutions, futures ainsi qu'autorisées depuis 2021, des installations de l'établissement.

Le projet concerne la transformation de l'usine Renault, implantée sur les communes d'Aubergenville et de Flins-sur-Seine, et portée par Renault Group dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement.

Situé en rive gauche de la Seine, le site Renault est une usine d'assemblage de véhicules constituant l'un des plus grands ensembles industriels de l'ouest francilien. Mis en service en 1952 sur une emprise d'environ 237 hectares, il a engagé depuis 2020 une profonde mutation avec le lancement du projet « ReFactory ». Ce dernier a pour ambition de faire du site la première usine européenne dédiée à l'économie circulaire appliquée à la mobilité, avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2030.

➢ Présentation du projet

Ce projet consiste en la mise en place de plusieurs pôles dédiés au démantèlement, à la réhabilitation et au reconditionnement de pièces mécaniques et de véhicules. Ces activités seront implantées dans le périmètre du site existant et relèveront de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de la Directive européenne relative aux Emissions Industrielles (IED) ainsi que de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA).

Le projet « ReFactory », se traduira par l'organisation de l'activité autour de cinq pôles consacrés à l'économie circulaire :

- Re-Trofit : réparation, réhabilitation des pièces et véhicules d'occasion ou accidentés pour prolonger leur durée de vie et usages ;
- Re-Energy : production, collecte, stockage et réparation de batteries électriques et pôle pour l'entretien des véhicules à hydrogène ;
- Re-Cycle : récupération de matériaux en vue de leur recyclage et de leur réemploi ;
- Re-Start : valorisation et développement des compétences, de la recherche et de l'innovation, en matière d'économie circulaire, grâce à l'incubateur de start-ups, centre d'innovation, campus universitaire et pôle de formation initiale et continue ;
- Re-Spare : pour faire de l'usine un emboutisseur pour les autres usines du groupe en France.

Fin 2023, l'usine avait déjà reconditionné plus de 33 000 véhicules, 58 000 moteurs, 42 000 boîtes de vitesses et plus de 100 000 turbo-compresseurs.

➢ Objet de la demande de l'autorisation environnementale et évolution de l'usine

Ainsi, l'objet de la demande d'autorisation environnementale est de mettre à jour l'étude d'impact globale de l'usine, réalisée en 2009, afin de prendre en compte les évolutions des activités liées à la nouvelle orientation dans le cadre du projet global de transformation « ReFactory ».

Le dossier présente l'ensemble des sous-projets engagés depuis 2021, et appelés à se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2025 (phase 1), à savoir :

- Projet Dismantiling Véhicules Hors Usages (VHU) : stockage et démantèlement de VHU sur 24 750 m² pour une capacité d'environ 1235 véhicules thermiques et 510 électriques et hybrides ;
- Projet BodyWorkFactory (BWF) : réparation et reconditionnement de véhicules avec la création d'une superficie de 12 000 m² utilisée pour le stationnement de véhicules et locaux techniques ;
- Projet Remanufacturing : reconditionnement de pièces mécaniques ;
- Projet Cataphorèse : traitement de surface de métaux par électrodéposition.

Le projet ReFactory engendrera également un ensemble de modifications et réorganisation des différentes activités dans les bâtiments existants de l'usine.

Ces activités amèneront à une modification de la situation administrative du site. Actuellement, l'usine est couverte par 28 rubriques relevant de la nomenclature des ICPE en régime de déclaration, enregistrement et autorisation, et 3 rubriques relevant de la nomenclature des IOTA. Après la modification des installations, et avec les nouvelles activités, le site sera soumis à 27 rubriques ICPE et à 4 rubriques IOTA.

➢ Procédure engagée

Conformément à l'article R. 123-8 du code de l'environnement, il n'y a pas eu de débat public organisé dans les conditions définies aux articles L. 121-8 à L. 121-15 du code précité, ni de concertation préalable définie à l'article L. 121-16 ou toute autre procédure de concertation préalable.

Parallèlement à l'enquête publique, et conformément à l'article R. 181-38 du code précité, le Préfet des Yvelines saisit pour avis les conseils municipaux des communes affectées ou susceptibles d'être affectées par le projet (Aubergenville, Flins-sur- Seine, Les Mureaux Bouafle, Epône, Gargenville, Hardricourt, Juziers, La Falaise, Meulan, Mézy-sur-Seine, Nézel, Oinville-sur-Montcient et Seraincourt) et leurs groupements (Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et Communauté de communes Vexin Val de Seine).

A l'issue de la procédure, le Préfet des Yvelines prend, par arrêté préfectoral, une décision d'autorisation environnementale comportant notamment des prescriptions et les conditions d'exploitation de l'installation, ou une décision de refus d'autorisation.

➢ Principaux enjeux environnementaux identifiés

Les principaux enjeux environnementaux identifiés par l'Autorité environnementale et inscrits dans l'étude d'impact du projet concernent :

- la pollution des sols et des eaux :
    - liées aux opérations de gestion et stockage de batteries, stockage de produits chimiques (en cas de fuite ou déversement des substances chimiques, solvants, huiles ou autres substances dans les processus industriels) ;
    - liées à la collecte des eaux pluviales de ruissellement (le site prévoit plusieurs bassins de rétention qui préviennent tout rejet non traité vers la Seine) ;
    - liées aux pollutions initiales des sols suite à l'arrêt de la production de véhicules ;

- la santé humaine (polluants atmosphériques, bruit) et la qualité de l'air :
    - impactés par les différents travaux et activités en phase d'exploitation (émissions directes liées à la consommation de gaz, de carburants, de solvants et production de poussières) ;

- la biodiversité dans le site et alentour,
    - dû à la présence d'espèces floristiques et l'avifaune à proximité du site.

Afin de limiter les incidences du projet, l'étude d'impact prévoit la mise en place de mesures de réduction en phase des travaux et également en phase d'exploitation pour l'ensemble des thématiques (bruit, déchets, énergie, émissions, sols, ressources en eau, faune et flore), ainsi que des mesures de protection et des dispositifs de contrôle et de surveillance des sols et sous-sols. Ces dispositions visent à prévenir les pollutions accidentelles, à la protection du milieu naturel et à répondre aux prescriptions et aux exigences des rubriques ICPE et IOTA, conformément à la réglementation environnementale en vigueur.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte du projet « ReFactory » et des mesures environnementales proposées par la société Renault, afin d'éviter toute pollution ou nuisance susceptible de porter atteinte à l'environnement et à la santé humaine,
- de considérer que le projet « ReFactory » s'inscrit durablement dans son environnement, répond aux enjeux de la transition écologique, participe activement à l'activité économique du bassin d'emploi local et veille à développer des relations étroites avec les pouvoirs publics,
- d'émettre un avis favorable en réponse à la demande du Préfet des Yvelines reçue le 12 août 2025, dans le cadre de la consultation du public se déroulant du 11 août au 19 septembre 2025 inclus.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R. 181-38 et L. 512-1,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2025 portant ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale presentée par la société Renault Flins relative aux évolutions des installations exploitées à Aubergenville (78410),

VU les avis de l'Agence Regionale de Santé émis entre février et octobre 2024,

VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du 17 mai 2025 et le mémoire de réponse du 16 juin 2025,

VU le rapport d'étude d'impact transmis par la Préfecture, datée du 15 juin 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Aménagement du territoire le 16 septembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du projet « ReFactory » et des mesures environnementales proposées par la société Renault, afin d'éviter toute pollution ou nuisance susceptible de porter atteinte à l'environnement et à la santé humaine.

ARTICLE 2 : CONSIDERE que le projet « ReFactory » s'inscrit durablement dans son environnement, répond aux enjeux de la transition écologique, participe activement à l'activité économique du bassin d'emploi local et veille à développer des relations étroites avec les pouvoirs publics.

ARTICLE 3 : EMET un avis favorable en réponse à la demande du Préfet des Yvelines reçue le 12 août 2025, dans le cadre de la consultation du public se déroulant du 11 août au 19 septembre 2025 inclus.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 01 OCT. 2025

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 01 OCT. 2025

Exécutoire le : 01 OCT. 2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 25 septembre 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU